

La twictée, les élèves adorent !

Une dictée sur le réseau social Twitter. Samira Lkoutbi en est la pionnière en Belgique

Une institutrice 2.0. Samira Lkoutbi est une pionnière en Belgique : elle a lancé les « twictées » dans notre enseignement. Une « twictée » ? Une dictée sur Twitter. Une expérience qui l'enthousiasme autant que ses élèves.

Samira est institutrice à Bruxelles. Elle s'occupe d'une classe de 6^e primaire à l'École du Longchamp à Uccle. Les nouvelles technologies, elle connaît : blog, tablettes pour les enfants, agenda en ligne...

« Je me suis inscrite sur Twitter en 2012. J'y ai trouvé plein d'enseignants enthousiastes et très dynamiques », explique Samira Lkoutbi. Les initiatives s'enchaînent et elle devient une véritable pionnière l'an dernier, lorsqu'elle inscrit sa classe à la compétition des « twictées », un concept, inventé en 2009 par deux enseignants français, qui dédramatise la dictée. Une « twictée », c'est donc une dictée sur le réseau social Twit-

ter... en 140 signes maximum. Comment ça marche ?

« Les deux fondateurs mettent en contact trois classes entre elles. Nous travaillons ainsi avec des classes d'écoles françaises, québécoises, etc. », reprend M^{me} Lkoutbi. « Les enseignants s'accordent afin de proposer une phrase sous forme de défi orthographique. Tout est soupesé jusqu'aux virgules. »

PAS DE FAUTE SUR TWITTER !

La « twictée » est dictée dans toutes les classes, chaque enfant l'écrivant avec un stylo sur une feuille. Ils entament ensuite une négociation par petits groupes. « Ils discutent des différentes orthographes, étape primordiale où chacun justifie tel accord, telle graphie. Chaque groupe se met d'accord pour proposer une seule « twictée ». »

Les « twictées » seront alors envoyées en mode privé (« On ne publie pas de faute sur notre compte Twitter suivi par 476 personnes »,

précise l'enseignante) à la classe chargée de les corriger : la classe miroir.

« De notre côté, nous recevons d'autres « twictées » envoyées par la troisième classe, la classe scribe. Nous les analysons et tentons de les corriger. Nous envoyons nos corrections via Twitter, ce sont les « twoutils ». Un « twoutil », c'est une phrase courte (maximum 140 caractères également) qui propose les outils nécessaires pour la correction. En parallèle, nous recevons nos « twoutils » de notre classe miroir. Cela nous permettra au final de corriger nos propres « twictées » initiales. La boucle est bouclée... »

Enfin, pas tout à fait, car à la fin du processus, en guise d'évaluation, il y aura une dictée bilan inspirée de la twictée... et qui pourra éventuellement dépasser les 140 signes.

BELLE AVENTURE

Vous doutez de l'efficacité de l'initiative ? « Vous devriez voir leur enthousiasme quand je leur annonce une « twictée » plutôt qu'une dictée », lance M^{me} Lkoutbi. « C'est une belle aventure qui permet de travailler la géographie (puisqu'ils travaillent avec des classes d'autres pays), l'orthographe (leur réflexion va très loin : orthographe, concordance des temps, etc.) et les nouvelles technologies. Ils réfléchissent à ce qu'ils peuvent publier sur Twitter. Ils ont d'ailleurs promis de respecter une charte, un règlement qui s'impose à tous. »

L'enseignante se dit très motivée, ne se sentant pas isolée face aux difficultés que peuvent rencontrer les enfants. Et puis, un rôle de pionnière, cela fait toujours plaisir : l'an dernier, elle était seule à porter l'étendard du « team Belgique » parmi les 200 classes concernées dans le monde. Cette année, huit enseignant(e)s l'ont rejointe. Un seul mot : bravo ! ■

Didier Swensen

LE PETIT GUIDE DE LA MINISTRE

Les profs et le « bon sens numérique »

L'importance des réseaux sociaux n'a évidemment pas échappé à la ministre de l'Éducation. Joëlle Milquet vient de publier un guide « qui offre des pistes de bon sens numérique et des pratiques d'usage au sein des classes », comme elle l'écrit dans la préface du document.

Bon sens numérique ? Cela concerne l'usage personnel et professionnel des réseaux sociaux. « Rien ni personne ne vous oblige à publier des éléments de votre vie privée sur Internet », précise la brochure. « Il s'agit d'un choix délibéré qui engage votre propre responsabi-

lité. Protéger votre vie privée et l'accès à des infos personnelles permet de préserver votre intimité. »

Le guide appelle les enseignants à faire preuve de bon sens sur les réseaux sociaux, à respecter la vie privée d'autrui, à bien paramétrer leur compte, à ne pas hésiter à retirer tout contenu jugé inapproprié. « Votre image en ligne ne se limite pas à vos propres publications, mais aux publications que vos contacts pourraient faire de vous : c'est ce que l'on appelle la réputation en ligne ou e-réputation (...) Gardez toujours à l'esprit qu'un contenu peut

être sans conséquence aujourd'hui, mais nuire à l'image que vous souhaiteriez donner demain. »

PROFESSIONNALISME

En trois mots comme en cent, il est demandé aux enseignants « d'interagir avec professionnalisme »... Et aussi de respecter le droit à l'image et la propriété intellectuelle : « Légalement, vous ne pouvez jamais publier de photos de vos collègues au travail, de vos élèves ou de tiers sans avoir obtenu leur autorisation préalable. » ■

D.S.W.

NOUVEL OUTIL PÉDAGOGIQUE TRÈS UTILE

Les réseaux sociaux « boostent » la motivation

Un autre volet du guide concerne l'utilisation des réseaux sociaux comme outil pédagogique. « *Les plus-values pédagogiques sont l'éducation aux médias, le développement de l'esprit critique, l'entraînement à une écriture socialisée, l'incitation à l'autonomie et à la prise de confiance par les échanges entre pairs, etc.* » Sans oublier l'éducation à Internet, la motivation des élèves qui est littéralement boostée et des facilités d'apprentissage grâce à un contenu ludique.

Mais cela nécessite une grande rigueur d'utilisation. Le guide recommande, entre autres, de prévenir tous les acteurs, direction comme parents, de pen-

ser à vérifier les conditions prévues dans le règlement d'ordre intérieur de l'école, de consulter les conditions d'utilisation imposées par le réseau social choisi (dans le cas de Twitter, Samira Lkoutbi a ouvert le compte pour sa classe, puisque personne ne peut s'y inscrire avant 13 ans... Un âge qu'ont rarement les enfants de 5^e primaire), de se doter d'une charte d'utilisation bien comprise par les enfants. Il est important de spécifier aux élèves quand, où et comment sera utilisé le réseau social choisi, ce qui peut être diffusé ou pas, avec qui les enfants peuvent communiquer et comment ils doivent s'exprimer. ■

D.S.W.